

**Assemblée générale extraordinaire  
du 30 janvier 2016**

Présents : Claude BEULQUE, Jean-Noël BOURGOIN, Laura BREUILLET, Isabelle BRUN DUPONT, Loïc DECELLE, Patrick DELAGE, Dominique DION, Céline DOISNE, Delphine DULAIS, Catherine DUPRE, Christian FABBRO, Fanny FOUGERON, Christelle GEDON, Véronique HUBERT, Christian KRSEK, Josiane LADRAT, Céline LEROY, Laurent LINET, Nadine MAGDELAINE, Dominique MENARD, Jeannette MERCERON, Palette NOUHAUD, Laurence RICHARD, Patricia RIVIERE, Claude SOURDOULAUD, Martine SOURDOULAUD, Karl THUILIER.

Début : 10h15

Laurent remercie les adhérents présents et explique que cette assemblée générale extraordinaire a pour objectif l'harmonisation des statuts des clubs canins au sein de la canine.

Il remercie Monsieur Pesson, représentant de la canine de Cognac et de la Charente, d'être présent et lui donne la parole.

Monsieur Pesson excuse Monsieur Nompaix, président de la Canine de Cognac et de la Charente pour son absence et explique qu'ils se partagent les diverses réunions et assemblées auxquelles ils sont conviés. Il rappelle qu'ils organisent l'exposition canine de Jarnac le juillet et remercie les adhérents ayant aidé à l'organisation l'an dernier. Il ajoute que les changements de statuts ont été décidés par la SCC pour que tous les clubs aient les mêmes juridiquement.

Laurent reprend la parole pour expliquer les points importants ou principaux changements dans les statuts.

Comme avant, le comité est composé de 3 à 15 membres, il a la responsabilité du fonctionnement du club et de sa gestion. Dorénavant, les élections se dérouleront tous les 3 ans, chaque membre sera élu pour 6 ans. Cette année, la moitié sera élue pour 3 ans, l'autre moitié pour 6 ans (fonction du nombre de voix obtenues à l'élection).

Après avoir rappelé les membres du comité 2015, Laurent explique qu'un bureau comprenant un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire est ensuite élu au sein du comité. Les rôles de secrétaire et trésorier pouvant se cumuler.

**Les nouveaux statuts sont alors mis au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.**

La séance est levée à 10h45.